

La gouvernance comme modalité de gestion ou mot-valise en Afrique : analyse de contenu de discours en milieu universitaire au Burundi
Governance as a Management Modality in Africa: Analysis of Speech Content at the University of Burundi

Pie Ndengutse, Pierre Salengros and Michel Sylin

Volume 9, Number 1, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1038890ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1038890ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa

ISSN

1912-0362 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ndengutse, P., Salengros, P. & Sylin, M. (2012). La gouvernance comme modalité de gestion ou mot-valise en Afrique : analyse de contenu de discours en milieu universitaire au Burundi. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 9(1). <https://doi.org/10.7202/1038890ar>

Article abstract

This article aims to show that, beyond the managerial literature, the notion of governance is subject to various economic and socio-cultural perceptions and representations that organizational actors hold at a specific time. In this research work, we question the polysemy of this concept through the discourse of Burundian students in order to explore its range and stakes. The content analysis of these discourses revealed that the lexical field related to governance, emerging from those students' discourses, describes mainly the political and socio-economic situation of the country. In other words, this discourse refers more to a political, economic or social context than to specific characteristics associated with the notion of governance, as described in the literature and/or through managerial discourse. This unusual description of governance allows us to question the discourse built around the concept. Indeed, when trying to define or describe the notion of governance, the managerial discourse tends to neglect the particular nature of socio-cultural factors. And this managerial discourse about governance is often the authority when it comes to defining the scientific discourse on the matter and to influencing legal mechanisms.

La gouvernance comme modalité de gestion ou mot-valise en Afrique : Analyse de contenu de discours en milieu universitaire au Burundi

Par Pie Ndengutse, Pierre Salengros et Michel Sylin

La gouvernance : l'évolution d'un concept

Le discours sur la gouvernance réapparaît et se renforce ces derniers temps. Actuellement, aucune dimension de la vie publique n'échappe à son emprise (De La Vega et Bonnet 2009). Elle est présentée comme solution incontournable dans divers domaines, public ou du privé. A l'heure de cette résurgence, on se propose d'étudier la structuration des discours des acteurs d'une organisation quant à ce concept. La motivation principale de cette étude est de montrer que la gouvernance est le produit de discours qui se structurent au niveau national ou territorial (par opposition aux niveaux régional et international de la gouvernance). Cette façon de la percevoir est souvent reléguée au second plan par de nombreuses approches, notamment managériales. Mais avant tout, arrêtons-nous à une revue de la littérature sur ce concept à caractère polysémique (Baron 2003; Paye 2005).

Le discours mobilisant le concept de gouvernance se rencontre dans divers domaines, et porte sur plusieurs thématiques : l'économie et la finance mondiale, la gestion politique des organisations, l'administration publique, le management des sociétés, la gestion des territoires et cités, etc. Malgré les doutes de certains auteurs, comme Crowley (2003)¹, le concept est utilisé par les politologues, les managers, les politiciens, les organisations internationales et bien d'autres pour décrire un mode de gestion auquel participe une diversité d'acteurs.

Selon une définition usuelle, Hermet (2008) précise que le mot gouvernance est ancien, remontant au Moyen-âge en français comme en anglais ou en espagnol (gouvernance, *governance*, *gobernanza*). Au XIII^e siècle, il désigne les bailliages de l'Artois et de la Flandre, puis bientôt l'ensemble de l'administration d'une région, voire l'édifice qui l'abriterait ou la résidence du gouverneur. Selon l'auteur, cette expression s'est répandue dans l'usage par le biais d'un rapport de la Banque mondiale sur l'Afrique en 1989 qui prône la « *good governance* ». Ce rapport insiste sur une bonne gestion, c'est-à-dire une gestion inspirée de celle des entreprises privées des pays avancés, éventuellement déléguée aux ONG occidentales. Actuellement, elle désignerait l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent l'action politique (Hermet, 2008).

De la conception managériale de la gouvernance

Dans une approche davantage académique, le terme gouvernance désignerait :

« l'art ou la manière de gouverner, en favorisant un mode de gestion des affaires original dans un environnement marqué par une pluralité d'acteurs (une firme, un État,

¹ Selon l'auteur cité, certains auteurs critiques doutent que l'on ait affaire à un concept, notamment ceux qui soutiennent le cadre politique stato-national au nom d'une conception démocratique de la souveraineté. Ces derniers auraient le sentiment que le terme « gouvernance » et ses usages ont l'intention d'abattre le privilège politique de l'État, la souveraineté.

une collectivité locale, une organisation non gouvernementale, une association ou une instance internationale) qui disposent, chacun à des degrés divers et de façon plus ou moins formelle, d'un pouvoir de décision » (Baron 2003 : 330).

En tant que mode de gestion (conception managériale), ce concept apparaît aux États-Unis dans les années 1990, marquées par la naissance de la gouvernance d'entreprise (Pérez 2009). A cette époque, la littérature sur la gouvernance concerne notamment la comparaison des structures de gouvernance des organisations privées dans le monde, et l'examen de leur évolution dans le temps (Whincop 2005). Dans ce registre, les organisations veulent d'une part accroître leur compétitivité par la qualité des produits et services, la sécurité de leurs parts de marché; et d'autre part minimiser les coûts de dettes et d'agence. On note que bien avant cette période, il existe une littérature qui ne concerne pas explicitement la gouvernance et dont les tenants sont considérés comme précurseurs de la gouvernance d'entreprise. Cette littérature relate implicitement la gouvernance au travers des analyses de problèmes de gestion, celle-ci reposant davantage sur une vision actionnariale. Il s'agit des analyses des conflits résultant de la séparation des fonctions de propriété et de décision dans les sociétés américaines (Berle et Means 1932; Hart 1985). Ces conflits opposent les actionnaires et les dirigeants de ces sociétés à travers la relation qui les lie. Ces travaux² montrent notamment l'inefficacité dans la gestion des sociétés où il y a une forte séparation des fonctions de propriété et de décision et une grande marge du pouvoir discrétionnaire des dirigeants suite au manque voire à l'absence de contrôle des actionnaires. Chapelle (2001) étudie l'actionnariat des sociétés belges cotées. L'auteure insiste sur les liens de participations, les conséquences de ces liens sur la séparation entre la propriété, et le contrôle via les pyramides de sociétés. D'autres travaux ont été menés pour analyser cette relation actionnaires-dirigeants au travers de la théorie d'agence (Ross 1973; Jensen et Meckling 1976), ou pour appréhender ses implications notamment sur le fonctionnement des sociétés (Hart 1995), les dangers et éviter les conflits (Dodd et Warner 1983; Grossman et Hart 1980; Jensen 1986; Fama 1980; Conner et Prahalad 1996). Cette vision actionnariale de la gouvernance³ a été critiquée, notamment par Freeman (1984) qui la juge réductrice. Il considère qu'il est nécessaire de prendre en compte l'existence d'autres parties prenantes à cette gouvernance, tels que les salariés, les fournisseurs, les clients, etc. Cette approche, qui s'appuie sur la diversité des parties prenantes, est communément appelée « approche multipartenaire (*stakeholders*) » : elle s'oppose à la vision basée sur l'actionnaire (*shareholder*). Ici, l'entreprise n'est plus perçue sous l'angle restreint « actionnaire-dirigeant »; elle est plutôt perçue comme un espace où a lieu un processus de coopération pouvant prendre la forme d'une production en équipe (Alchiam et Demsetz 1972) dont le contrôle est régi par toute une série de contrats. Ceux-ci, étant centralisés, ils lient les différentes parties prenantes (ou membres) au travers des droits et devoirs de chacune. Il semble que, par la suite, cette conception managériale ait été complétée en fonction de l'évolution des thématiques de la gouvernance.

De la conception politique de la gouvernance

Cette section concerne surtout les organisations comme l'État, les régions, les territoires, etc. Bref, il s'agit des organisations en charge surtout du service public.

La gouvernance démocratique, légitime, participative, délibérative, ou dialogique?

² On note que l'une des conséquences de ces travaux serait la mise en place de la U.S. Securities and Exchange Commission afin d'assurer la sécurité de l'investissement des petits actionnaires.

³ Il s'agit d'une vision de la gouvernance centrée uniquement sur la relation entre les actionnaires et les dirigeants, et le contrôle de l'action de ces derniers.

Au-delà de la conception managériale (vision actionnariale *versus* vision multipartenaire), on note aussi la conception politique de la gouvernance. Cette dernière considère le concept de gouvernance dans une perspective de gestion politique, publique : on parle alors de gouvernance publique, de « bonne » gouvernance, de l'administration publique, du service public, ou des affaires publiques. Cette conception est à considérer dans le sens d'un processus social dans lequel se structure davantage « ce que les gouvernements choisissent de faire ou ne pas faire » (Marsh et Stoker 2010). Ce processus politique (ou mieux, ces politiques) s'opère dans un système organisé favorisant la distribution du pouvoir et des ressources permettant l'exercice effectif de celui-ci pour la réalisation des objectifs fixés. En ce sens, Stoker (2006) considère le triomphe de la démocratie comme un pas vers la gouvernance « démocratique ». Celle-ci serait un système (guide) politique destiné à prendre des décisions sur une base collective, mondialement préféré comme forme de gouvernance. Discutant de la gouvernance « démocratique », Calame et Talmant (1997 : 19) indiquent que ce concept renvoie à :

« la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se gérer elles-mêmes dans un mouvement volontaire. Cette capacité de conscience (le mouvement volontaire), d'organisation (les institutions, les corps sociaux), de conceptualisation (les systèmes de représentation), d'adaptation à des nouvelles situations est une caractéristique des sociétés humaines ».

Mais ce système comporte un côté sombre (*Dark Side*) (Stoker 2006) : malgré son caractère universel, la gouvernance démocratique apparaît pour certains comme un système politique inefficace. L'auteur donne l'exemple des peuples de l'Amérique latine, de l'Asie de l'Est, des anciens pays communistes de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique. On peut aussi considérer certains pays africains où cette démocratie est implicitement jugée illégitime car perçue comme un système imposé par l'extérieur. L'illégitimité de ce système est surtout explicitement dénoncée quand il y a des problèmes électoraux : les fraudes, la mauvaise organisation des élections ou l'absence d'instruments légaux légitimes.

Ainsi, d'autres auteurs suggèrent le concept de gouvernance « légitime » (Habermas 1997). L'idée générale de cette variante de la démocratie est que la légalité ne suffit pas à fonder la gouvernance, et qu'il faut surtout de la légitimité. Habermas (1997) suggère à propos que la loi ne suffit pas à produire cette légitimité, pour signifier qu'il faut aussi tenir compte des fondements de légitimation, du « vivre ensemble », notamment les normes et les valeurs des sociétés. Au contraire de la gouvernance démocratique fondée sur le vote majoritaire, la gouvernance légitime considère la légitimité comme une préoccupation majeure. La gouvernance devrait viser alors un système de gestion qui soit accepté par la population compte tenu de ses valeurs et normes, de ses références fondamentales ou privilégiées. Autrement dit, si la gouvernance « démocratique » est sous-tendue par la loi, la gouvernance « légitime » l'est par les normes et valeurs acceptées et partagées d'une société. Faut-il une gouvernance démocratique « légitime » pour être en accord avec les uns et les autres? Rien n'est moins facile! Car d'autres auteurs proposent les concepts de gouvernance « participative et/ou délibérative », ou encore de gouvernance « dialogique ».

Gaudin (2007) discute de la participation des citoyens dans les affaires publiques (discussions, décisions) et avance les limites de celle-ci. Selon l'auteur, même si elle est souvent évoquée, la participation est peu et mal définie. Il propose de partir de certaines interrogations pour mieux cerner les contenus des différentes formules de participation. La première : « qui participe? ». Généralement, ce sont les citoyens d'un État, les acteurs d'une organisation, les habitants d'une ville, etc. Ici, les modalités pour les choisir doivent être claires compte tenu de la réponse à la question suivante : « à quoi? ». On peut participer à une consultation publique, à un débat public par exemple. Le plus important est la manière

d'organiser cette participation. Ici doivent être précisés les conditions, les objectifs, le déroulement et la suite à donner en cas de réussite ou d'échec. Blondiaux (2008) note l'impérieuse nécessité de la participation et de la consultation des citoyens dans les sociétés contemporaines, en insistant sur la démocratie « délibérative » comme nouvelle formulation de l'idéal participatif. Il souligne que pour l'État et les représentants, l'écoute des citoyens est quasi obligatoire pour la réussite de l'action publique. Inspiré des écrits de Habermas et de Rawls, ce courant délibératif développe l'idée selon laquelle en démocratie :

« la légitimité et la rationalité des décisions collectives reposent sur un processus de délibération collective, conduit rationnellement et équitablement entre des individus libres et égaux » (Blondiaux 2008 : 41).

Procédures et pratiques des modèles alternatifs au modèle de gouvernance démocratique

Le processus de délibération/participation suppose certaines procédures et pratiques qu'il convient de préciser dans le cadre des modèles alternatifs de gouvernance. Comment est organisé ce processus? Quelles procédures légitimes pour produire quelles décisions? Blondiaux et Sintomer (2009) détaillent les transformations des pratiques en matière de préparation et de décision dans les démocraties actuelles, tout en mettant l'accent sur la « délibération ». Ces transformations visent à mettre en place de nouvelles procédures, dont des dispositifs délibératifs, permettant d'impliquer une pluralité d'acteurs au-delà de ceux traditionnellement connus dans le cadre des gouvernements représentatifs. Selon plusieurs auteurs, cette perspective reprend pour partie l'idéal de la démocratie antique lorsqu'elle affirme que tout un chacun peut délibérer de façon raisonnable, et que cette activité n'est pas le monopole des élites. Pour dissiper le flou qu'entretiennent certains discours à propos du couple délibération-participation, ils précisent :

« *la délibération* ne déploie toute sa rationalité que lorsque l'ensemble des parties concernées y participent; réciproquement, *la participation* est susceptible de déboucher sur une dynamique rationnelle (pouvant contrebalancer le pouvoir des experts ou le monopole des représentants sur la définition de l'intérêt général) parce qu'elle engendre une délibération publique élargie » (Blondiaux et Sintomer 2009 : 34).

Dans ce sens, au lieu de chercher à opposer les deux notions, il importe de les rapprocher en considérant que la délibération fournit dans certains cas un complément indispensable à la participation car elle est axée sur l'argumentation.

D'autres auteurs doutent de l'opportunité de la notion de participation et des modèles de gouvernance qui en font usage. Sur ce point, Callon, Lascoumes et Barthe (2003) avancent que la définition qui est donnée à l'expression de « participation délibérative » laisse un flou quant à la participation de certains acteurs aux débats. La démocratie « dialogique » implique quant à elle que la composition du monde commun dépende à la fois de la discussion des savoirs et de la discussion des identités et des volontés. Dans la démocratie délibérative, le changement d'opinion ne dépend que de la discussion et de l'échange argumenté; tandis que dans la démocratie dialogique, l'émergence et la transformation des volontés et des identités passent par la coproduction des savoirs et des techniques. Les auteurs précisent que, pour qu'il y ait convergence des notions de démocratie participative délibérative et de démocratie dialogique, il faudrait inclure la discussion des savoirs dans la notion de participation délibérative, accueillir les identités émergentes et changeantes, et abandonner la notion de décision *tranchée*, c'est-à-dire *indiscutable* et *irrévocable*, sur laquelle il n'est plus nécessaire de revenir (Barthe 2009).

La gouvernance : du modèle traditionnel de gouvernement au modèle réformé

Le modèle dialogique semble proposer une autre manière de repenser les formes et pratiques démocratiques traditionnelles, en optimisant la participation telle que décrite par Gaudin (2007). Ainsi, dans tous ces modes de gestion ou ces modèles de gouvernance, l'enjeu majeur reste la participation de divers acteurs : qui participe et quelles sont les conditions? À quoi? Pour produire quoi? Mais il semble que la question du pouvoir, et de pouvoir mettre en route ces procédures dialogiques, reste sans réponse claire. Rhodes (1995) observe à ce sujet que la gouvernance concerne la gestion des réseaux. Ceci indique que l'État n'est plus au centre⁴, ou n'est plus le seul initiateur de l'action publique. Le gouvernement doit trouver des mécanismes permettant aux réseaux de fonctionner et parvenir à un certain degré de coordination allant dans le sens de la maîtrise de ces réseaux en interaction. Kooiman (2003) suggère que, de manière générale, la gouvernance est davantage un processus de gouvernement qu'une institution de gouvernement. En ce sens, l'approche de la gouvernance se fonde sur des interactions qui se créent et se structurent entre les acteurs au sein des situations sociopolitiques. Rhodes (1997) souligne que la gouvernance renvoie à un changement dans la signification du concept de gouvernement. Ce changement suppose un nouveau processus de gouvernement, un changement du prescrit légal ou une nouvelle méthode par laquelle une société est gouvernée. De ce point de vue, la gouvernance correspond à une nouvelle définition ou organisation du pouvoir, ou à une nouvelle façon de gouverner. L'ensemble des réseaux de politiques publiques pourrait alors constituer un dispositif nouveau apte à diriger toute action publique. Ceci signifie que cette nouvelle gouvernance s'opérerait sans gouvernement.

Pour Peters (2010) le concept de gouvernance est utilisé en vue de réformer le modèle traditionnel de gouvernement (pour l'administration du service public). Il propose quatre modèles : il s'agit des visions intégrées s'articulant autour des dimensions comme le marché (se référer au meilleur mécanisme, qu'il soit issu du secteur privé ou public), la structure organisationnelle permettant la participation, la dérégulation, et le gouvernement flexible. Il souligne que ces visions doivent être perçues comme des alternatives au modèle traditionnel de gouvernance, signifiant par-là que ce dernier est loin d'être parfait et qu'il peut être amélioré. Cette amélioration consiste notamment à mettre en place de nouveaux mécanismes d'exercice du pouvoir étatique en particulier et des organisations en général. Carrière et Lequin (2009) indiquent que la gouvernance publique renvoie à l'établissement de processus, de règles et de structures partagées de gestion, autant formels qu'informels. Ces derniers doivent faciliter la coordination, la coopération de manière permanente entre les gouvernements et les organisations opérant dans un même domaine. Selon cette perspective, la gouvernance constitue une nouvelle dynamique politique d'ensemble qui redéfinit non seulement le rôle de l'État mais également celui du marché qui doit aujourd'hui composer avec une nouvelle légitimation des dimensions socioéconomique et environnementale. Ainsi, dans toutes les décisions, la gouvernance implique la prise en compte des acteurs en charge de diverses questions (sociales, économiques et environnementales).

On doit d'autres recherches et études à diverses organisations telles la Banque mondiale depuis 1989⁵, l'OCDE (2004; 2006) et l'European Corporate Governance Institute. Évoquant les préoccupations de la gouvernance en général, Hirst, Thompson et Bromley (2009) distinguent trois éléments clés dans la gouvernance économique globale : les institutions multilatérales comme l'OMC, le FMI et la Banque mondiale; les organisations régionales comme l'UE et l'ALENA; et les entités politiques internationales comme le G3

⁴ Car il y a un déclin du rôle de la hiérarchie étatique au profit de la croissance du rôle des réseaux et des marchés; ce qui implique que l'État doit essayer de compenser cette perte de pouvoir.

⁵ Son discours se fait entendre depuis la fin des années 1980, avec notamment la politique d'ajustement structurel imposée aux pays en voie de développement, l'une des conditions pour bénéficier d'aides éventuelles.

(regroupant les États-Unis, le Japon et l'Europe, incluant actuellement la Chine et l'Arabie Saoudite). Toutes ces instances jouent, chacune à son niveau, des rôles variés pour la gouvernance des États et des organisations (locales, nationales, ou régionales).

En conclusion, deux grandes conceptions de la gouvernance se dessinent dans la littérature : la conception managériale et la conception politique. Ces conceptions s'entrecroisent et cohabitent dans une même sphère, que celle-ci soit considérée comme publique ou privée, à des niveaux différents (niveau local, national, régional, international). Elles font intervenir divers niveaux de pouvoir tant d'organisations que d'acteurs. Dans le contexte de la gouvernance, qui renvoie à une diversité de parties prenantes, ce pouvoir devient instable : il est de manière permanente à redéfinir, à discuter au travers des mécanismes de négociation et de coopération (Moreau Defarges 2003; Canet 2004; Hermet, Kazancigil et Prud'homme 2005). La gouvernance constitue à ce point une démarche toujours en expérimentation, nourrie par des savoirs qui émergent de l'interaction. Nos propos s'attachent ici davantage à la conception politique de la gouvernance, dans la mesure où nous nous intéressons au discours sur la gouvernance d'un État : le Burundi.

Conceptualisation et contextualisation : le cas du Burundi

Il semble que le concept de gouvernance ait évolué peu après l'époque des indépendances en Afrique, que l'on situe globalement dans les années 1960. On imagine que les discours étaient alors centrés peu ou prou sur la sauvegarde et la gestion de cette souveraineté retrouvée au travers du prisme de l'indépendance. Mais cette sauvegarde ne durera pas, car la Banque mondiale (World Bank 1989) va intervenir dès les années 1980 en sommant les pays en développement de changer leur mode de gouvernement. Face aux différentes crises de ces pays, elle utilise le terme de « gouvernance » pour véhiculer ses propositions de politiques d'ajustement structurel pour une croissance durable. Elle hausse le ton vers la fin du siècle en conditionnant ses aides à cette « bonne » gouvernance (Duruflé 1988). Il s'agit en fait de mettre en place des structures étatiques adaptées aux exigences du libéralisme économique (Reed 1999), qui luttent contre la corruption, et qui sont transparentes, pour bénéficier de ces aides.

Ces mécanismes doivent être en phase avec la mondialisation, le libéralisme économique, et faciliter la participation des autres acteurs dans la gouvernance de l'État. Ce discours de la Banque mondiale, partagé avec le Fonds monétaire international, est un *discours impératif*. Il a connu des reformulations à la suite notamment des dénonciations par l'UNICEF et le PNUD des effets négatifs du programme d'ajustement structurel (Sarrasin 1997).

Le discours managérial sur la gouvernance dont les origines selon Both (2007) remontent aux années 1980, suite au rôle de la littérature managériale de cette époque, change de ton. C'est un discours dont le vocabulaire et les formules renvoient à une démarche volontaire pour changer les choses. Ce n'est donc pas *a priori* un discours qui contraint à faire ceci ou cela mais davantage un *discours volontariste*. On le rencontre également dans divers documents tels *Gouvernance européenne - Un livre blanc* (2001), ou les codes et chartes de gouvernance. Par exemple, *Global Corporate Governance Principles*, USA (1999); *The Combined Code Principles of Good Governance and Code of Best Practice*, UK (2000); ou le *Code belge de gouvernance d'entreprise* (2004). Ce discours a fait tache d'huile jusqu'en Afrique où certains pays, comme l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Ghana, le Maroc, le Nigéria et la Tunisie l'ont adopté en publiant des codes de gouvernance⁶. Il prône entre autres la

⁶ Voir dans une Base de données sur le site de l'European Corporate Governance, www.ecgi.org, consultée le 7 février 2012.

distribution du pouvoir des organisations, en permettant à tous les acteurs à divers niveaux de participer à cette gouvernance. Suivant cette approche, l'État doit associer par exemple dans sa gouvernance d'autres parties prenantes telles que les citoyens, les ONG, les syndicats, le monde associatif, etc. La résurgence du discours sur la gouvernance s'inscrirait alors dans ce contexte de redéfinition et de redistribution du pouvoir de ceux qui sont jugés en disposer davantage par rapport à ceux qui le subissent. Brièvement, il s'agit d'un discours qui privilégie le « déplacement constant » du pouvoir des acteurs (Moreau Defarges 2003). Ce déplacement permanent du pouvoir s'entend dans le processus de négociation, de coopération, ou de dialogue qui doit être engagé dans le contexte de la gouvernance. Sur ce point, Canet (2004) suggère que la gouvernance implique l'instauration de nouvelles politiques centrées sur la négociation et de nouvelles manières de les mettre en œuvre, notamment par le biais de partenariats, ce qui conduit à relativiser la puissance étatique à différents niveaux (local, national et international).

La question qui sera traitée ici suggère qu'un processus de gouvernance est intimement lié à la prise en compte des réalités économiques et psychosociales des sujets impliqués. L'analyse proposée porte sur le cas du Burundi⁷. Ce pays, comme la plupart des pays des « Grands Lacs », a connu des périodes politiques instables, la plus récente étant celle de 1993 à 2003. Durant cette période, il a connu une guerre civile qui a emporté bien des vies humaines et paralysé la vie socioéconomique. Malgré les conséquences de cette instabilité, le discours sur la gouvernance s'y est développé. On en trouve un exemple dans sa Constitution puisqu'il est l'un des pays à avoir inscrit un discours sur la gouvernance dans sa loi fondamentale, soit la Loi N°1/010 du 18 mars 2005. Pour asseoir la paix et la stabilité politique et s'atteler ensuite au développement socioéconomique, cette loi prévoit dans son préambule des principes constitutionnels et légaux qui doivent être garantis :

- L'établissement et l'implantation d'un système de gouvernance démocratique;
- L'inclusion des partis politiques minoritaires dans le système général de bonne gouvernance;
- La protection et l'inclusion des groupes ethniques, culturels et religieux minoritaires dans le système général de bonne gouvernance...

Le discours sur la gouvernance « démocratique » transparaît donc dans cette loi, ce qui montre l'importance attachée à la notion de gouvernance par le législateur. Ceci montrerait également que le discours sur la gouvernance, bien que datant des années 1990 (Pérez 2003), a pris du temps pour s'ancrer et s'institutionnaliser. Ces principes suggèrent que l'enjeu majeur est la mise en place d'un système de gouvernance démocratique participatif et inclusif. Bien avant la promulgation de cette loi, en 2001, un ministère en charge de la bonne gouvernance et de la privatisation a été créé. Selon ses attributions, il est considéré comme étant en même temps une structure et un contexte de production, de structuration et d'institutionnalisation de ce système de gouvernance.

La suite de cet article propose une analyse de la construction du discours sur la gouvernance auprès d'une population de sujets qui subissent ces mécanismes formels visant à instaurer ce système. En termes concrets, au regard de multiples discours sur la gouvernance et de leurs diverses origines (politique, managériale,...), comment s'articule aujourd'hui le discours sur la gouvernance d'étudiants de sciences économiques et administratives? Où trouvent-ils les matériaux de sa construction? S'agit-il de la littérature managériale, de l'histoire, ou d'autres discours? Quels sont la portée et les enjeux de ce discours articulé? N'est-elle pas souvent confondue avec les concepts de gestion, direction, gouvernement, de

⁷ Le Burundi se situe en Afrique de l'Est. Il est limitrophe au Nord avec le Rwanda, à l'Est et au Sud avec la Tanzanie, et à l'Ouest avec la République Démocratique du Congo. Il fait partie de la Région des Grands Lacs.

politique publique, etc.? Le problème est d'autant plus crucial que le discours sur la gouvernance réapparaît et se renforce, notamment suite à la crise financière de 2008-2009 qui a secoué le monde.

Pour opérationnaliser cette problématique, on supposera que le discours sur la gouvernance chez ces futurs acteurs tendrait à se structurer selon les modifications de la situation socioéconomique et politique. Autrement dit, ce serait la situation socioéconomique et politique du pays qui relancerait, intensifierait et modèrerait le discours sur la gouvernance. Il s'agit encore de souligner que ce discours se ferait davantage entendre quand « ça ne va pas », et le vocabulaire lexical qui est emprunté pour le structurer dépendrait même de cette situation. Sur ce point, la gouvernance serait donc tout comportement ou toute démarche qui consisterait à se préoccuper davantage de cette situation; ce qui porte plus l'intérêt sur le plan national qu'international.

Méthodologie

Cette section présente d'une part l'outil, la procédure et les données analysées, et d'autre part l'analyse (statistique et qualitative) de celles-ci.

Outil d'investigation, procédure, population et données

L'objectif consiste à analyser comment un discours se construit, à partir de quels éléments, ou de quels matériaux; et quels portée et enjeux lui sont associés. Trente-neuf sujets participent à l'étude. Il s'agit d'étudiants de quatrième année universitaire, à la Faculté des Sciences économiques et administratives de l'Université du Burundi. Cette Faculté propose trois options à partir de la troisième année d'université : gestion et administration; économie politique; et économie rurale. Le programme académique est composé de cours *ex cathedra*, de séminaires et d'une préparation au mémoire dans l'une des options. Cette population a été choisie pour la qualité de réflexion attendue de la part des sujets : à ce stade d'enseignement universitaire, ils sont capables de discernement fin et peuvent répondre de manière éclairée à des questions autour de la gouvernance.

Questionnaire :

Voici les questions qui ont été posées aux étudiants afin de former le corpus.

1) *Pouvez-vous nous décrire votre image, votre vision de la « Gouvernance » de l'État du Burundi?* Par cette question, on souhaite recueillir un discours descriptif de l'image que se font les sujets de la gouvernance du Burundi. Ce qui est intéressant dans cette question, c'est la façon dont est structuré ce discours, et surtout les matériaux de cette structuration auxquels les sujets ont recours.

2) *Dans le cadre de cette « Gouvernance », que pensez-vous de l'apport de la société civile, du secteur privé et des ONG, des bailleurs de fonds, etc., communément appelés « parties prenantes » à la gouvernance?* Au regard de la littérature rassemblée sur le concept de gouvernance, on constate que les parties prenantes, les acteurs divers, les réseaux, etc. prennent une place importante dans le contexte de la gouvernance des organisations. Ainsi, en posant cette question, il s'agit de récolter le discours des sujets sur l'importance de ces acteurs. Par la suite, l'accent est mis sur le vocabulaire et la compréhension de celui-ci afin de déterminer l'univers lexical auquel appartient ce discours.

3) *Selon vous, comment peut-on améliorer la « Gouvernance » de l'État du Burundi?* Cette question présente une portée productive⁸. L'objectif est d'amener les sujets à proposer, par

⁸ D'une part, produire un discours descriptif est une chose; d'autre part, au travers de cette question, on vise la contribution des sujets pour établir la « bonne » gouvernance.

leur discours, des pistes pour renforcer la gouvernance du pays. Ce discours pourrait, dans une perspective d'approfondissement de l'étude, servir à des travaux futurs qui compléteraient la présente étude.

Les réponses sont regroupées dans un corpus. Après nettoyage, celui-ci est traité à l'aide du logiciel Alceste.

Tout d'abord, une analyse statistique de contenu du corpus est réalisée à l'aide du logiciel Alceste (résumé de la méthodologie en annexe) qui produit ici quatre classes spécifiques d'énoncés. Ensuite, une analyse approfondie de chacune de ces classes est menée afin de mieux caractériser les différents extraits de discours désignés (à travers la première analyse) comme les plus typiques des quatre classes lexicales mises en évidence.

Le choix des extraits de discours, définis comme les « unités de contexte élémentaires » (u.c.e.), est objectif dans le sens où il se fait sur la base des unités préalablement définies par l'analyse statistique, le classement de celles-ci s'opérant en fonction de la métrique du Khi2 (cf. annexe). Cette méthode assure que le matériel verbal dont sont constituées les occurrences discursives analysées⁹ n'est pas purement idiosyncrasique (Licata et Klein 2000).

Le dépouillement (programme Alceste) fournit une synthèse des résultats présentée au Tableau 1.

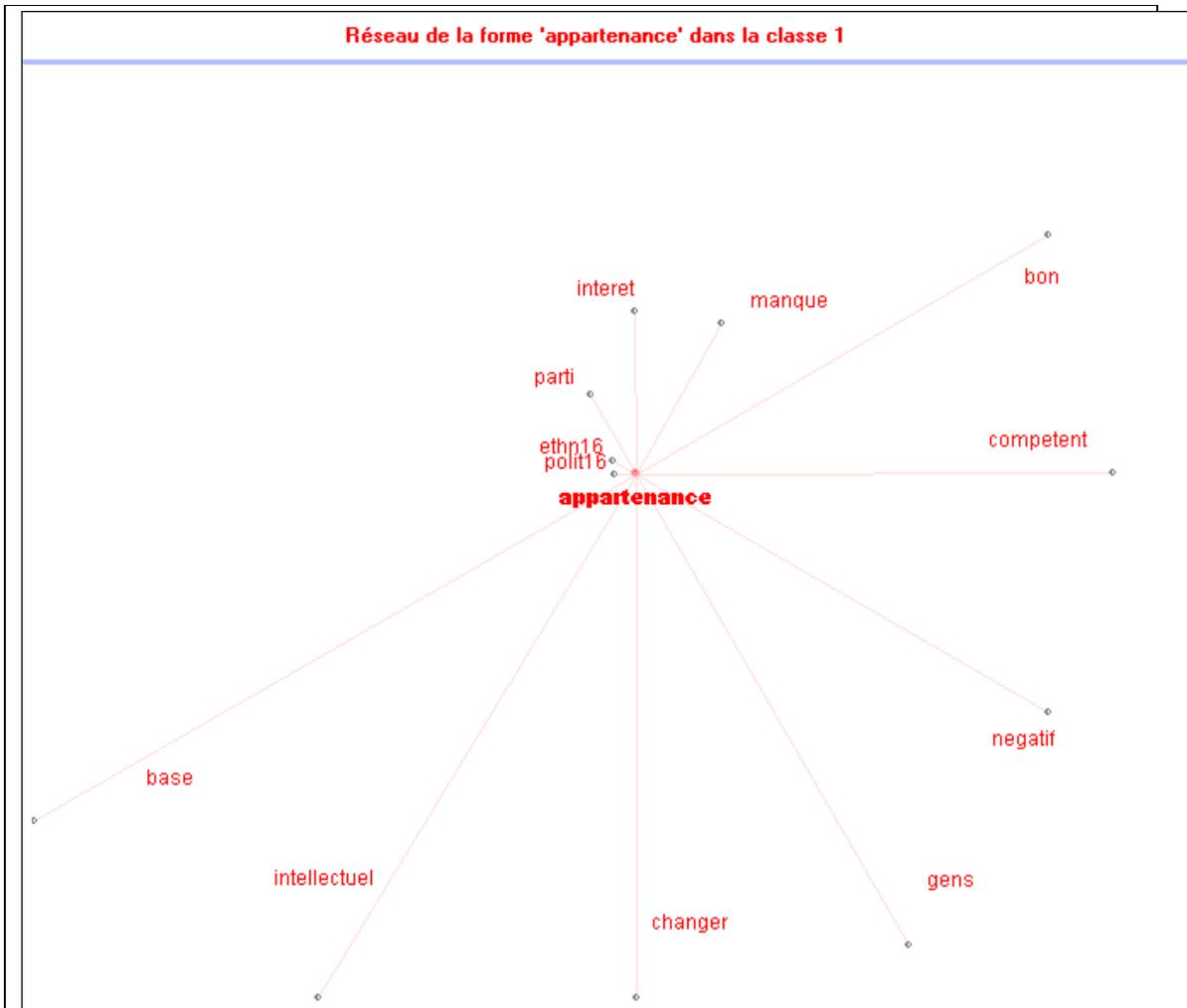
Celui-ci propose quatre classes d'unités de contexte élémentaires (u.c.e) différentes et des formes réduites (mots racines) typiques à chaque classe. On obtient en outre des figures de « réseaux de formes », ainsi qu'une analyse factorielle des correspondances (AFC) permettant d'asseoir l'interprétation (un exemple est évoqué concernant la forme « appartenance », voir Encadré 1).

Encadré 1. Exemple de la concordance et du réseau du mot « appartenance »

*≠... les programmes qu'un parti politique présente mais de l' (appartenance) ethnique et aussi... longtemps qu'ils n'auront pas changé...
individuels ainsi que l'offre du travail basée sur l' (appartenance) à un parti politique au lieu de se baser sur la capacité...
ce que pourra apporter au pays et non sur l'identité, l' (appartenance) ethnique, du candidat ou de la candidate....
≠... visionnaires et patriotes qui surmontent leurs (appartenances) politiques, régionales, ethniques, contribueraient... ≠*

Ici, c'est une partie de la concordance de la forme complète associée à la forme réduite « appartenance » qui est présentée. Elle montre à quels moments (dans quels contextes) la forme a été utilisée dans le corpus : moments de la description du vote des citoyens, du recrutement pour les fonctions publiques, du caractère souhaité d'un homme politique, ...

⁹ Ces extraits sont constitués de mots qui, d'une part, apparaissent fréquemment dans le corpus analysé et qui, d'autre part, apparaissent souvent ensemble dans les mêmes énoncés.



Ce réseau montre que le mot « appartenance » associé à « appartenanc » a été davantage mobilisé avec les mots « politique » et « ethnique » : selon le critère lexical, il est très proche des deux.

Le logiciel utilisé permet deux classifications d'unités de contexte élémentaires (u.c.e) : la classification ascendante hiérarchique et la classification descendante hiérarchique. On considère une u.c.e comme un morceau (ou segment) de texte formé d'une ou plusieurs lignes du texte qui contiennent les principaux thèmes et idées appartenant à un univers lexical déterminé. La première classification est une classification dans une classe de mots : Alceste aménage la distance entre les mots en fonction du critère lexical. Les classes définitives sont dès lors des classes de mots qui témoignent d'une certaine proximité de vocabulaire dans le texte. La seconde classification, spécifique à Alceste, repère les différences ou les spécificités, et son principe permet d'approcher les différents « mondes ou univers lexicaux » d'un corpus, en opérant des regroupements d'u.c.e (et non de mots) dans des classes représentatives. C'est surtout cette dernière option qui a été exploitée.

Résultats

Plusieurs opérations ont été réalisées, en changeant certains paramètres du logiciel, dans le but d'obtenir davantage d'unités de contexte élémentaires, soit des thèmes et idées clés du corpus. Voici, dans les lignes qui suivent les principaux résultats récoltés qui concernent

essentiellement quatre classes spécifiques d'énoncés : c'est-à-dire des classes (ou regroupements sur une base lexicale) d'u.c.e qui portent des discours différents. Chaque classe doit être caractérisée selon son discours. Pour ce faire, on se base sur des critères décrits plus loin. En d'autres termes, il s'agit d'appréhender l'articulation du discours du corpus analysé, soit le discours des répondants sur la gouvernance du Burundi. L'interprétation de chaque classe d'u.c.e permettra *in fine* de définir comment, en fonction de quoi, de quels matériaux, ce discours est structuré ou construit, et répondant ainsi à la problématique de départ. C'est dès lors le produit de ce travail de déchiffrement du contenu de chaque classe qui indiquera si le discours des sujets se structure (ou non) selon la situation socioéconomique et politique du pays.

Classe 1 : « Maturité politique »

Au niveau de la répartition des u.c.e, cette classe regroupe 37 u.c.e sur 204 u.c.e, soit 18 pour cent du total. Elle rassemble des formes réduites et les khi2 (valeurs mises entre parenthèses), indiquant le lien¹⁰ entre chaque forme et sa classe d'appartenance. Le vocabulaire spécifique de la classe 1 indiquant son profil est le suivant: « appartenanc » (33)¹¹, « polit » (26), « bon » (23), « actuel » (23), « ethn16 » (23), « intellectuel » (18), « compétent » (15), « gens » (14), « base » (13), « changer » (13), « critere » (13), « developperr » (10), etc. On appelle ces formes des « présences significatives ». Il s'agit des observations significativement attachées à la classe; elles lui sont typiques. Elles sont ordonnées selon la valeur du khi2 et le critère lexical. Cette valeur exprime ainsi la force de l'association entre chaque « mot analysé » et la classe d'u.c.e en question. Autrement dit, elle représente le nombre d'occurrences du mot dans cette classe. C'est en fonction de l'ensemble de ces présences significatives que se construit le discours porté par cette classe.

Outre les khi2 forts, la concordance et le réseau¹² de chaque forme réduite ont été successivement analysés. La première indique dans quelles circonstances, quels contextes et à quels moments chaque forme a été mobilisée. Le second montre dans un espace, par une représentation schématique, le lien ou la proximité de cette forme avec d'autres formes de la même classe. Considérés simultanément, les deux points de vue permettent alors de déterminer l'univers lexical de chaque forme. Ainsi, sur la base de tous ces critères (le khi2, la concordance et le réseau), le vocabulaire porté par ces formes significatives suggère que les répondants décrivent et spécifient la maturité politique des hommes politiques et des citoyens burundais. Dans ce contexte, le concept de maturité politique renvoie à l'état ultime des qualités marquant les connaissances et leur développement dans le domaine politique. Les énoncés caractéristiques de cette maturité suggèrent alors que les connaissances, et mieux, la conscience, ne sont pas encore à ce stade (ou état) final. Voici un énoncé identifié à l'aide du logiciel qui est davantage associé à la classe :

*≠ u.c.e n° 204 Khi2 = 37 (u.c.i n° 3 : *Réponses_Q3 *REPONDANTI_Q3 *K_1) : (notre) pays (en) souffre énormément, les (burundais) (ne) votent pas de (bons) (programmes) qu'un (parti) (politique) présente mais de l' (appartenance) (ethnique) et aussi longtemps qu' (ils) n'auront (pas) (changé) de mentalité, je (vous) jure, nous n' (allons) nulle (part) ≠.* En peu de

¹⁰ Plus cette valeur est élevée, plus le lien est fort.

¹¹ Les formes réduites sont mises entre guillemets et sont suivies par leurs khi2. Il s'agit d'une façon choisie de les noter. Elles ont été retenues lors de l'analyse (lemmatisation) pour tenir compte de diverses possibilités : elles représentent les formes complètes que l'on retrouve dans le corpus car elles partagent un même univers lexical.

¹² Pour une illustration, on présente la concordance et le réseau de la forme réduite « appartenanc » (voir Encadré 1). Celle-ci est associée aux formes complètes « appartenance », que l'on repère dans l'u.c.e n° 204 davantage lié à la classe 1, et « appartenances » détectée dans d'autres u.c.e de cette classe. La détermination de l'univers lexical de chaque forme nécessite alors d'analyser simultanément sa concordance et son réseau.

mots, les gens ne votent pas les programmes; ils s'alignent du côté de leur ethnie (l'Encadré 1 le montre au travers du réseau de la forme « appartenance » figurant la proximité de celle-ci avec les formes « politique » et « ethnique »): ceci témoigne d'un manque de maturité politique. Face à cette carence, l'énonciateur recommande un changement de mentalités des citoyens et des politiciens.

Il s'agit ici de l'une des unités de contexte élémentaires (u.c.e) de cette classe, déterminée par l'ordre d'importance (khi2 forts) dans la classe, et son unité de contexte initiale (u.c.i) associée. Les formes les plus caractéristiques de la classe sont marquées par des parenthèses : cela vaut pour chacune des classes. Enfin, l'analyse factorielle en corrélations (Figure 1) montre que le discours de cette classe peut être attribué aux réponses à la question 1 et à la question 3 du questionnaire.

Classe 2 : « Reconnaissance de l'importance de l'apport des parties prenantes »

La classe regroupe 28 u.c.e, soit 14 pour cent du total. Les formes caractéristiques de cette classe sont : « bailler » (117), « civil » (106), « société » (106), « fond » (75), « privé » (58), « apport » (38), « secteur » (29), « voir » (26), « important » (21), « formation » (19), « donner » (15), « contribuer » (14), constituer » (13), etc. Le vocabulaire spécifique de cette classe indique qu'elle porte un discours de reconnaissance de l'importance des divers acteurs à la gouvernance du Burundi, soit les « parties prenantes ». Les concordances montrent que l'on cite surtout la société civile et le secteur privé et, dans une moindre mesure, les bailleurs de fonds, les ONG. Voici un énoncé identifié à l'aide d'Alceste qui est clairement attaché à la classe :

*≠ u.c.e n° 106 Khi2 = 55 (u.c.i n° 2 : *Réponses_Q2 *REPONDANTI_Q2 *K_2) : dans le (cadre) de (cette) gouvernance, l'(apport) de la (société) (civile), du (secteur) (privé) (et) des (ONG), les (bailleurs) de (fonds) est (très) (important). Ces parties prenantes (suivent) de près les actions (et) les (activités) du (gouvernement), critiquent (et) (donnent) (leurs) (contributions) dans l'optique d'inciter le (gouvernement) à (corriger) (ses) erreurs ≠. Dans l'ensemble, le discours porté par la classe est particulièrement attribuable aux réponses à la question 2 du questionnaire.*

Classe 3 : « description du rôle des parties prenantes »

Cette classe compte 28 u.c.e, soit 14 pour cent du total. Le vocabulaire spécifique de la classe est : « prenant » (125), « partie » (120), « rôle » (40), « jouer » (27), « nécessaire » (26), « grand » (9), « essayer » (8), « face » (5), « apport » (5), « devoir » (5), « dénoncer » (5), « important » (5)... C'est une classe difficile à caractériser parce que certains mots se retrouvent aussi dans la classe 2, comme « apport », « important ». Toutefois, ces derniers présentent des khi2 forts dans la classe 2 et faibles dans la classe 3. Ainsi, sur la base du khi2, nous considérons que ces mots sont davantage caractéristiques de la classe 2.

Le vocabulaire de cette classe montre que les répondants décrivent le rôle des parties prenantes à la gouvernance. Voici un énoncé repéré dans le corpus à l'aide du logiciel :

*≠ u.c.e n° 133 Khi2 = 39 (u.c.i n° 2 : *Réponses_Q2 *REPONDANTI_Q2 *K_2) : (ces) (parties) (prenantes) (ont) un (grand) (rôle) (à) (jouer), (pour) diminuer le désordre qui règne (dans) (ce) (pays). La société civile (a) joué un (grand) (rôle) en (dénonçant) des actes mauvais ≠. Ce vocabulaire peut être ainsi attribuable au discours porté principalement par les réponses à la question 2, et dans une moindre mesure par celles à la question 3. Par ailleurs, l'analyse factorielle en corrélations (Figure 1) montre que le « noyau » de ce discours, des réponses à la question 2, se situe du côté de cette classe.*

Le vocabulaire de cette classe suggère notamment que la corruption est ciblée comme l'un des problèmes majeurs liés à la gouvernance au Burundi. Aussi, dans les énoncés structurant la concordance de la forme « corruption », nous avons pu relever des institutions mises en place pour lutter contre ce phénomène. Par exemple la création de la « Brigade » anticorruption, de « Cours » et d'un « Parquet » anticorruption. Voici un exemple d'énoncé identifié grâce à Alceste :

≠ **u.c.e n° 212 Khi2 = 9** (u.c.i n° 3 : *Réponses_Q3 *REPONDANT1_Q3 *K_1) : pour (moi), (améliorer) la (gouvernance) de (l)'état du (Burundi), c'est changer d' (abord) la mentalité de nos politiques, ensuite la (séparation) du (pouvoir) exécutif et du (pouvoir) judiciaire et enfin placer quelqu'un dans un (poste) (selon) le (mérite), pour (éviter) le (népotisme), le clientélisme, source de tous les malheurs de nos (citoyens) ≠. A côté des énoncés (non repris ici) décrivant le pays et sa gestion, le discours porté par le présent énoncé va dans le sens de recommandations et insiste sur la nécessaire séparation des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), le changement des mentalités des hommes politiques, et le mérite en tant que critère davantage juste de recrutement du personnel.

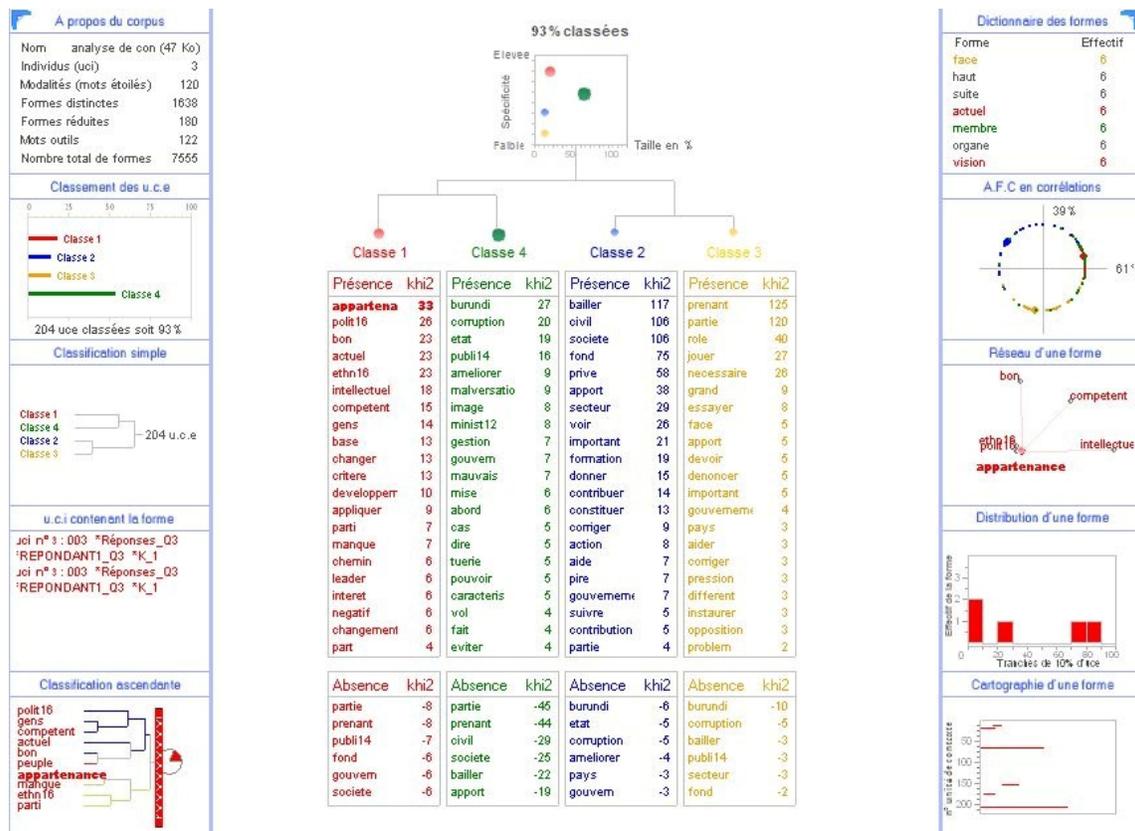
D'autres énoncés identifiés portent un discours rassurant : les répondants indiquent qu'il existe une volonté des autorités politiques et administratives d'améliorer les choses, notamment par l'initiation progressive du modèle participatif. Ce modèle est construit et institué dans le cadre d'un programme bilatéral de bonne gouvernance, « Gutwara Neza » en langue nationale¹³, entre le Burundi et l'Union européenne. Un exemple d'énoncé exprime ce modèle: ≠ **u.c.e n° 81 Khi2 = 7** (u.c.i n° 1 : *Réponses_Q1 *REPONDANT1_Q1 *K_4) : de plus, avec la (mise) en place des organisations comme GUTWARA NEZA par (l)'(Etat) du (Burundi) souligne la volonté de (l)'(administration) de (prendre) des (décisions) (selon) le modèle participatif ≠.

Interprétation des discours portés par les classes

Comme le montrent les principaux résultats présentés (dans la section précédente), l'analyse Alceste a permis d'extraire du corpus quatre classes d'énoncés, soit quatre types de discours spécifiques (cf. Tableau 1). Par ailleurs, l'un de ces discours décrit spécifiquement la gouvernance du Burundi. Le moment est donc venu de construire une interprétation de ces discours, les confrontant à la littérature disponible, notamment celle développée dans l'introduction.

¹³ Dans l'u.c.e n°81 : il s'agit d'un programme d'appui (et non une organisation) à la bonne gouvernance « Gutwara Neza » de l'Union européenne (voir sur <http://www.gutwaraneza.bi>, consulté le 27 février 2012).

Tableau 1.



Cette étape se résume en un travail qui consiste à entrer dans les classes d'u.c.e pour analyser les formes typiques et tenter d'y faire émerger le vocabulaire sur la base duquel elles ont été regroupées. Il s'agit ensuite de nommer chacune des classes selon certains critères : le khi2, la concordance et le réseau de chaque forme réduite (et sa forme, ou ses formes complètes associées). Ce mouvement nécessite de replacer chaque fois ces formes dans leur contexte d'utilisation afin d'analyser ce dernier. Dans ce sens, au-delà d'une analyse des concordances des formes réduites, une analyse des unités de contexte élémentaires des classes et leurs unités de contexte initiales (u.c.i) associées a été mise en œuvre.

En d'autres termes, il s'agit, dans une logique inductive, de procéder à une analyse du discours porté par un ensemble de formes significatives de chaque classe, leur cohérence et leur consistance internes. Ce dépouillement se fait à partir des liens et proximités qui caractérisent ces formes les unes par rapport aux autres, et en replaçant à chaque fois ces dernières dans leur contexte d'origine. Pour ce faire, on a recours à une analyse de concordances et de réseaux de ces formes. Ce contexte (ou moment de mobilisation de ces formes) est important, car sous Alceste, c'est le contexte d'utilisation de chaque mot qui détermine sa classification ou catégorisation (Klein et Licata 2003).

Cette analyse qualitative complète l'analyse statistique d'Alceste et aboutit aux résultats suivants : les sujets, en répondant aux questions proposées, ont produit des discours dont l'un, porté par la classe 4, décrit la gouvernance du Burundi. Le vocabulaire spécifique de cette classe montre qu'il s'agit d'un discours évoquant un mode de gestion où la corruption est perçue comme un défi majeur. Ce discours épingle d'autres défis et quelques solutions pour mettre l'État sur les rails de la bonne gouvernance. Les énoncés donnés comme exemples et

structurant ce discours le montrent. L'u.c.e n° 36 montre que l'État est perçu comme un mauvais gestionnaire, car il est caractérisé par la corruption, la malversation des biens publics et l'abus dans l'utilisation des moyens de l'État, notamment en pointant une période particulière, voire historique (celle dite pré-électorale). Voici son discours : *≠ u.c.e n° 36 Khi2 = 11 (u.c.i n° 1 : *Réponses_Q1 *REONDANTI_Q1 *K_4) : tout d' (abord), (l)'Etat du (Burundi) est un (mauvais) gestionnaire. (C)'est un (Etat) (caractérisé) (par) la (corruption) et la (malversation) des biens (publics). Actuellement, (on) (observe) souvent que pendant cette période pré-électorale, (il y a) (l)'utilisation exagérée des véhicules de (l)'(Etat) dans les campagnes des partis politiques à savoir le parti (qui) est au (pouvoir), le CNDD ≠.* Dans cette unité de contexte, et en fonction du khi2, on retrouve les formes significatives davantage caractéristiques de la classe 4 comme *(Burundi)*, *(corruption)*, *(Etat)*, *(publique)*, *(améliorer)*, *(malversation)*, et *(mauvais)*. En les replaçant dans leur contexte d'origine, au travers d'une analyse de concordances et de réseaux, le constat est le suivant : *(Burundi)* est davantage utilisé avec *(Etat)* et *(gouvernance)*; *(corruption)* avec *(publique)* et *(gouvernance)*; *(Etat)* avec *(Burundi)* et *(gouvernance)*; *(publique)* avec *(corruption)* et *(malversation)*; *(améliorer)* avec *(gouvernance)* et *(Burundi)*; *(malversation)* avec *(publique)* et *(corruption)*; *(image)* avec *(Burundi)* et *(Etat)*; *(ministère)* avec *(publique)* et *(Etat)*, etc. Cette mobilisation de certains mots plus que d'autres suggère le matériau auquel les sujets ont eu recours pour la structuration du discours sur la gouvernance. A partir de l'analyse des concordances et des réseaux de cette suite de mots (ou formes), *(gouvernance)* revient souvent avec *(Burundi)*, *(Etat)*, *(corruption)*, *(publique)*, *(malversation)*, et *(améliorer)*. Il s'agit des mots clefs sur lesquels s'articule ce discours des sujets sur les réalités spécifiques de la gouvernance du Burundi. Ainsi, sur le plan socioéconomique du pays, la corruption et la malversation sont dénoncées. Elles constituent des défis majeurs, si on considère l'ensemble des extraits les décrivant. En outre, sur le plan historique, l'énoncé n° 36 mentionne l'utilisation exagérée des véhicules de l'État pendant la campagne pour les élections.

D'autres extraits du corpus portent un discours recommandant quelques améliorations à apporter : c'est le cas de l'énoncé n° 212. Celui-ci insiste sur le changement des mentalités, l'attribution des fonctions selon le mérite, et la séparation des pouvoirs. Plus particulièrement, l'énoncé n° 163 (non repris ici) stipule que pour améliorer la gouvernance, le pouvoir judiciaire devrait être « libéré ». L'énonciateur estime que ce pouvoir est prisonnier de l'exécutif : c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'indépendance de la magistrature. Mais, selon l'énoncé n° 81, le tableau n'est pas sombre partout. Cet extrait décrit une lueur d'espoir suite au modèle de gouvernance participative qui est progressivement initié grâce à l'appui de l'Union européenne. Depuis 2007, cette institution aide le Burundi dans la mise en place d'un cadre national de gouvernance permettant le renforcement de la justice de proximité, la garantie des modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) et l'actualisation des lois (Bujumbura, 2011), la décentralisation des différents services publics (notamment la gestion des terres) en renforçant les capacités administratives et financières des communes.

La classe 3 contient des énoncés structurant un discours qui décrit le rôle des parties prenantes. La grande différence que l'on note entre les discours de la classe 2 et de la classe 3 se situe dans le fait que la première détaille quelles sont les parties prenantes et reconnaît l'importance de leur apport dans la gouvernance; tandis que la seconde se focalise sur la description de cet apport en évoquant ce qui a été réalisé par ces parties prenantes. L'u.c.e n° 133 donné comme exemple montre que les parties prenantes ont un rôle important pour diminuer voire empêcher le désordre. Par ailleurs, cet extrait du corpus montre que la société civile a déjà joué un rôle en dénonçant les actes de mauvaise gestion. Si on assume que la société civile est l'une des composantes de la société démocratique, étant donné que son principal combat est de défendre les droits du peuple, on peut alors se référer à Hirst (1996) quand il souligne qu'un pays démocratique est inconcevable sans une société démocratique. Il

doit donc y avoir une relation entre cette société et l'État dit démocratique. De ce point de vue, le Burundi nécessite l'émergence et l'évolution de cette société démocratique pour servir de socle à la démocratie participative qui se construit progressivement. Les deux discours (des classes 2 et 3) concernent les parties prenantes à la gouvernance, d'où quelques mots racines appartenant à l'une et à l'autre ont été relevés (avec néanmoins des liens différents, déterminés par leurs khi2). Ces parties prenantes font partie de cette société démocratique qui peut être ainsi considérée comme l'un des fondements de la gouvernance démocratique, participative, légitime, ou dialogique.

Le contenu de la classe 2 structure un discours de reconnaissance et d'espoir : les répondants reconnaissent l'apport des parties prenantes à la gouvernance du pays. Il ressort de l'énoncé donné comme exemple que la société civile, le secteur privé, les ONG, et les bailleurs de fonds ont une importance indéniable dans le contexte burundais de gouvernance. Ces parties figurent un suivi des actions du gouvernement, n'hésitent pas à critiquer, ni à contribuer à une bonne gouvernance. Enfin, la classe 1 porte un discours ayant trait à une certaine déception : les répondants sont déçus par le manque de maturité politique des citoyens et des hommes politiques. L'énoncé caractéristique de cette classe donné comme exemple montre que les citoyens ne votent pas les bons programmes des partis politiques : l'intérêt de la majorité des citoyens ne serait pas dans le bon programme mais plutôt dans la volonté de favoriser l'accès au pouvoir des représentants de leur ethnie d'appartenance. Ceci rappelle le côté sombre de la démocratie (Stoker 2006) et la problématique de la légitimité de la gouvernance démocratique (Habermas 1997). Le changement de mentalité (supposant la transition d'une démocratie ethnique à une démocratie idéologique), comme le suggèrent les répondants, serait l'une des voies pour que le vote soit davantage utile à la gouvernance pour tous. Ce vote et cette maturité politique sont importants car la démocratie est « quelque chose qui se développe à l'intérieur des États-Nations » (Stoker 2006).

En définitive, les résultats clés qui ont fait l'objet d'interprétation s'articulent sur quatre types de discours (du discours global) du corpus, représentant, de manière simplifiée, des thèmes et des idées prédominants ou de consensus. Ces discours, portés par les classes Alceste, décrivent des aspects différents sinon spécifiques. La première classe porte un discours sur le manque de maturité politique des citoyens et des hommes politiques notamment repérable dans le vote que les répondants qualifient d'ethnique. Les deuxième et troisième classes véhiculent respectivement des discours sur l'apport et le rôle (en pointant ce qui a été déjà fait) des parties prenantes comme la société civile, les ONG... La quatrième classe, sur laquelle on insiste suite à sa taille et son contenu (plus de la moitié d'u.c.e retenues par le logiciel), présente un discours spécifique sur la gouvernance du Burundi. L'idée générale de ce discours consiste à décrire la gouvernance de l'État (les sujets relèvent les lacunes et proposent des solutions), à désigner la corruption et la malversation (au sein des services et entreprises publics) comme défis de la gouvernance, et à pointer le rôle du ministère en charge de la bonne gouvernance notamment au travers de la mobilisation des formes (*ministère*), (*publique*) et (*Etat*). En somme, on est en présence d'un *vocabulaire spécifique* sur la base duquel se construit le discours des sujets. Ce discours est lié à la situation socioéconomique et politique du Burundi marquée, comme le suggèrent certains énoncés, par la corruption, la malversation, et l'absence de séparation des trois pouvoirs (judiciaire, exécutif, législatif). Ainsi, en structurant leurs réponses au questionnaire proposé, les sujets se réfèrent plus à cette situation qu'à un autre discours, que celui-ci soit managérial, politique ou encore scientifique.

Conclusion

La question de recherche proposée ici concerne la construction du discours sur la gouvernance au sein d'une partie de la future élite du Burundi. L'hypothèse selon laquelle au sein de cette dernière le discours sur la gouvernance se structurerait selon la situation socioéconomique et politique du pays a été vérifiée; c'est-à-dire que le vocabulaire utilisé pour décrire la gouvernance du pays est davantage puisé dans les caractéristiques de cette situation que dans la littérature disponible, ou dans d'autres discours sur ce sujet. La classe 4 « description de la gouvernance » véhicule ce discours mieux que les autres.

Cette confirmation a été réalisée par l'analyse de contenu qui, selon Bardin (2007), permet de « voir » et de « prouver » : c'est-à-dire affirmer ou infirmer par inférence. Les résultats obtenus, interprétés et discutés, ont permis de relever les différentes phases de construction du discours sur la gouvernance chez les répondants, et plus particulièrement le vocabulaire utilisé et le « monde lexical » auquel appartient ce discours. C'est un vocabulaire spécifique, qui est tiré du quotidien des répondants. Il n'est donc pas identique au vocabulaire utilisé par la Banque mondiale dans les années 1980¹⁴, celui utilisé généralement par le discours managérial, ou encore la littérature sur la gouvernance, parce que dans ces discours, les réalités locales sont souvent ignorées. Actuellement, il est quasi impossible pour l'Afrique en général et le Burundi en particulier de parler de gouvernance sans évoquer la corruption, les malversations économiques et la justice. Ces concepts ont été mis en exergue au travers de l'analyse des discours des sujets; ils désignent des défis à relever.

Actuellement, il n'existe pratiquement pas de définition unanimement acceptée de la gouvernance, d'autant plus qu'on observe une réappropriation de ce concept par certains discours, notamment les discours managérial ou politique. La portée et l'enjeu des discours analysés sont cruciaux à cet égard.

Ces discours montrent la singularité des perceptions, voire des représentations de la gouvernance d'une organisation chez ses acteurs. Celles-ci sont liées au contexte socioculturel, historique, économique et politique : le contenu des extraits du corpus cités en exemple et discutés (dans la section précédente) le montre davantage. L'analyse de ces discours montre en outre que définir la gouvernance doit tenir compte tout au moins des caractéristiques socioculturelles des organisations. Il en est de même pour les politiques visant notamment à promouvoir la gouvernance : citons par exemple les politiques de la Banque mondiale, du Fond monétaire international, etc. Ces dynamismes font qu'il ne peut exister de définition de la gouvernance susceptible d'être généralisée. Il existe néanmoins des approches modulables selon l'histoire, la culture et l'environnement socioéconomique de l'organisation concernée, tout en considérant les défis éventuels. Dans de nombreux cas en général, et au Burundi en particulier, la conceptualisation de la gouvernance doit être opérée en prenant en compte des défis spécifiques tels la corruption, les malversations économiques, la justice sociale ou la séparation des pouvoirs dans un État de droit. Ces défis semblent imbriqués; mais le défi majeur serait plutôt la corruption. Pour le Burundi, l'analyse approfondie de la classe 4 et du discours qu'elle porte a montré que cette réalité prend de plus en plus d'ampleur. Celle-ci serait liée aux perceptions actuelles de la gouvernance selon les sujets interrogés.

Au-delà de ce que ces derniers proposent comme solutions, relever le défi de la corruption nécessiterait d'aborder ce phénomène dans une perspective « compréhensive » (Nimubona 2008). Celle-ci consiste à étudier la corruption à partir de l'interprétation des significations que les auteurs impliqués donnent à leurs comportements délictueux. C'est-à-dire en plaçant le comportement de corruption dans un environnement sociohistorique, politico-institutionnel et socioéconomique. Cette démarche permet d'analyser la corruption

¹⁴ Discours « impératif » sur le Programme d'ajustement structurel dans les pays en développement.

comme un « phénomène social », et non comme un fléau à ne combattre que par des dispositifs institutionnels, indépendamment de toute autre réalité. Autrement dit, cette approche holistique pose la question « quelles sont les caractéristiques de l'environnement économique et socioculturel favorables à la « conation » (English et English 1958) corruptive voire au comportement en tant que tel? ». Comme le précise Nimubona (2008), les dispositifs légaux sont déjà là. Ils sont issus d'une série de réformes enclenchées en vue de la création d'un environnement de bonne gouvernance. Force est de constater qu'ils ne sont pas performants. Que faut-il faire dans cette situation ? Nous proposons une approche systémique de la gouvernance pour soutenir ces dispositifs. Le but est de changer le système de gestion à partir de l'évolution des mentalités des gens comme le suggèrent certains sujets (cf. l'u.c.e n° 212 de la classe 4 et l'u.c.e n° 204 de la classe 1). Mais ce changement social est lent, et implique une évolution en profondeur des valeurs (Chevallier 2005). Cette approche systémique consisterait en une combinaison de l'approche normative et de l'approche participative. Dans le contexte de la gouvernance, ce couple « approche normative/participative » renvoie à de nouvelles normes de gestion de l'État socialement partagées favorisant la participation de divers acteurs. Ces normes sont issues de la négociation, de la confrontation, de la discussion; elles sont le fruit de la participation d'une pluralité d'acteurs. Elles sont empreintes d'un caractère social, et c'est celui-ci qui crée leur légitimité.

Quelques éléments nécessitent d'être pris en compte pour permettre cette « participation productive » de ces nouvelles normes : la gouvernance et la politique de l'État dans un contexte de mondialisation (Hirt, Thompson et Bromley 2009); la gouvernance et le déplacement permanent du pouvoir (Moreau Defarges 2003); la gouvernance et l'éthique, notamment les normes éthiques (Engel et Mulligan 2003; Mercier 2000). Il s'agit ainsi de penser autrement la gestion de l'État. Il importe d'articuler les différentes dimensions : les effets de la mondialisation (globalisation), les jeux de pouvoirs dans les systèmes et le sens de l'action publique.

Pie Ndengutse est chercheur au sein de l'Unité de Psychologie des Organisations (UPO) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses travaux portent sur la question de la gouvernance des organisations. Dans ce contexte, il travaille particulièrement sur les discours institutionnels et des acteurs. Courriel : Pie.Ndengutse@ulb.ac.be.

Pierre Salengros est professeur honoraire de psychologie du travail et de psychologie économique, et chercheur au Laboratoire de psychologie du travail et de psychologie économique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il développe sa recherche sur le développement de questionnements en psychologie appliquée. Courriel : psaleng@ulb.ac.be.

Michel Sylin est professeur de psychologie des organisations à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il est directeur de l'Unité de Psychologie des Organisation (UPO). Il développe un ensemble de travaux portant sur la psychologie des normes. Courriel : Michel.Sylin@ulb.ac.be.

Références

Alchiam, Armen A. et Harold Desmsetz. 1972. « Production, Information cost and Economic Organization », *The American Economic Review*, 62 (5) : 777-795.

Bardin, Laurence. 2007. *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, Quadrige.

- Baron, Catherine. 2003. « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, 2 (54) : 329-349.
- Barthe, Yannick. 2009. « Les qualités politiques des technologies. Irréversibilité et réversibilité dans la gestion des déchets nucléaires », *Tracés*, 1 (16) : 119-137.
- Berle Adolf, Augustus et Gardiner Coit Means. 1932. *The Modern Corporation and Private Property*. New Jersey : Hancourt, Brace & World Inc.
- Benzécri, Jean-Paul et al. 1973. *L'analyse des données*. Paris : Dunod.
- Benzécri, Jean-Paul et al. 1981. *Pratique de l'analyse des données : linguistique et lexicologie*. Paris : Dunod.
- Blondiaux, Loïc. 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Editions du Seuil et La République des Idées.
- Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer. 2009. « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, 1 (63) : 28-38.
- Both, Anne. 2007. *Les managers et leurs discours. Ethnologie de la rhétorique managériale*. Bordeaux : Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Bujumbura. Ministère de la Justice. 2011. « Les défis de la justice de proximité au Burundi. Synthèse de la réflexion nationale de 2011 ». *Rapports et Etudes*. Rapport de Kohlhagen Dominik, Université d'Anvers.
- Calame, Pierre et André Talmant. 1997. *L'Etat au cœur, le mécano de la gouvernance*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe. 2003. « La démocratie dialogique casse-t-elle des briques? Débat-controverse ». *Cosmopolitiques. Cahiers théoriques pour l'écologie politique*, 3 : 108-130.
- Canet, Raphaël. 16 mars 2004. « Qu'est ce que la gouvernance ? », *Conférences de la Chaire MCD*. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>. Consulté le 8 mars 2012.
- Carrière, Jean-Bernard et Marie Lequin. 2009. « Gouvernance des territoires fauniques au Québec ». *Revue gouvernance*, 6 (1) : 1-21.
- Chapelle, Ariane. 2001. *Corporate Governance en Belgique: l'effet des pyramides*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Chevallier, Jacques. 2005. « Politiques publiques et changement social », *Revue française d'administration publique*, 3 (115) : 383-390.
- Conner, Kathleen R. and C.K. Prahalad. 1996. « A Resource-Based Theory of the Firm: Knowledge versus Opportunism », *Organization Science*, 7 (5) : 477-501.

Crowley, John. 2003. « Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité », *Critique internationale*, 4 (21) : 52-61.

De La Vega, Xavier, Bonnet, Julien et al. 2009. Idéologies, retour de flamme. « Gouvernance, droits, mondialisation, Europe Nouveaux récits pour le XXI^e siècle : la gouvernance ou la dissolution du pouvoir ». *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 3 (14) : 114 pages.

Dodd, P. et J. Warner. 1983. « On corporate governance: a study of proxy contents », *Journal of Financial Economics*, 7 : 197-226.

Durufilé, Gilles. 1988. *L'ajustement structurel en Afrique : Sénégal, Côte d'ivoire, Madagascar*. Paris : Karthala.

Engel, Pascal et Kevin Mulligan. 2003. « Normes éthiques et normes cognitives », *Cités*, 3 (15) : 171-186.

English, Horace B. et Ava Champney English. 1958. *A comprehensive dictionary of psychology and psychoanalytic terms*. New York : Longmans, Green.

Fama, Eugène F. 1980. « Agency problems and the theory of the firm », *Journal of political economy*, 88 (2) : 288-307.

Freeman, R. Edward. 1984. *Strategic Management: a stakeholder approach*. Boston : Pitman.

Gaudin, Jean-Pierre. 2002. *Pourquoi la gouvernance?* Paris : Presses de la FNSP, Collection La Bibliothèque du citoyen.

Gaudin, Jean-Pierre. 2007. *La démocratie participative*. Paris : Armand Colin.

Grossman, S. et O. Hart. 1980. « Corporate financial structure and managerial incentives ». *Economic Theory Discussion paper*, University of Cambridge (R.-U.).

Habermas, Jürgen. 1997. *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*. Paris : Gallimard.

Hart, Olivier. 1985. *Firms, contracts and financial structure*. Oxford: Oxford University Press.

Hart, Olivier. 1995. « Corporate governance: some theory and implications », *The Economic Journal*, 105 (430) : 678-689.

Hermet, Guy, Ali Kazancigil et Jean François Prud'homme. 2005. *La gouvernance. Un concept et ses applications*. Paris : Karthala.

Hermet, Guy. 2008. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris : Editions Armand Colin.

Hirst, Paul and Khilnani. 1996. *Reinventing Democracy*. Oxford : Blackwell.

Hirst, Paul, Grahame Thompson and Simon Bromley. 2009. *Globalization in Question*. Cambridge : Polity Press.

Jensen, Michael C. and William H. Meckling. 1976. « The theory of firm: management behaviour, agency costs and capital structure », *Journal of financial economics*, 3, p. 301-360.

Jensen, Michael C. 1986. « The Agency Cost of Free Cash Flow, Corporate Finance and Takeovers », *The American Economic Review*, 76 (2).

Kalampalikis, Nikos. 2003. « L'apport de la méthode Alceste dans l'analyse des représentations sociales ». Jean-Claude Abric (éd.). *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Paris : Ères, 147-163.

Klein, Olivier et Laurent Licata. 2003. « When group representations serve social change: The speeches of Patrice Lumumba during the Congolese decolonization ». *British Journal of Social Psychology*, p. 571-593.

Kooiman, Jan. 2003. *Governing as Governance*. London : SAGE.

Licata, Laurent et Olivier Klein. 2000. « Situation de crise, explications profanes et citoyenneté : l'affaire Dutroux ». *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, (47-48) : 155-174.

Marsh, David and Gerry Stoker. 2010. *Theory and Methods in Political Science*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire : Palgrave Macmillan.

Mercier, Samuel. 2000. « La formalisation de l'éthique : un outil stratégique pertinent pour l'entreprise », *Finance Contrôle Stratégie*, Economica. 3 (3) : 101-123.

Moreau Defarges, Pierre. 2003. *Que sais-je? La gouvernance*. Paris : Presses Universitaires.

Nimubona, Julien. 2008. « Par-delà les perspectives institutionnelles d'essence éthico-normative, les contours d'une approche compréhensive complexe de la corruption au Burundi ». *Revue de l'Institut de Développement Economique*. Bujumbura : Institut de développement économique : 1-35.

OCDE. 2004. *Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE*. Paris : publications de l'OCDE.

OECD. 2006. *Corporate governance of non-listed companies in emerging markets*. Paris : OECD Edition.

Paye, Olivier. 2005. « La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », *Revue Etudes internationales*, XXXVI (1) : 13-40.

Pérez, Roland. 2009. *La gouvernance d'entreprise*. Paris : La découverte.

Peters, Guy. 2010. *The Politics of Bureaucracy. An introduction to comparative public administration*. London : Routledge.

Reed, David. 1999. *Ajustement structurel, Environnement et Développement durable*. Paris : L'Harmattan.

Reinert, Max. 1993. « Les « mondes lexicaux » et leur « logique » à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars », *Langage et société*, 66 (66) : 5-39.

Rey, Alain. 2006. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert.

Rhodes, R.A.W. 1995. *The New Governance : governing without government*. London : ESRC.

Rhodes, R.A.W. 1997. *Understanding Governance. Policy Networks, Governance, Reflexivity and Accountability*. Buckingham, Philadelphia : Open University Press.

Ross Stephen A. 1973. « The economic theory of agency: the principal's problem », *The American Economic Review*, 63 : 134-139.

Sarrasin, Bruno. 1997. « Les Coûts sociaux de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne: Evolution des critiques externes et des réponses de la Banque mondiale », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, 31 (3) : 517-553.

Stoker, Gerry. 2006. *Why Politics Matters. Making Democracy Work*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire : Palgrave Macmillan.

Whincop, Michael J. 2005. *Corporate governance in government corporations*. Aldershot, Hants, England : Ashgate.

World Bank. 1992. *Governance and development*. Washington, DC : Ed. World Bank.

World Bank. 1989. « Sub-Saharan Africa. From crisis to sustainable growth ». Washington DC: Ed. World Bank

Annexe

Un bref aperçu du traitement et de la méthodologie Alceste (Reinert 1993)

Cette méthodologie suppose une orientation des recherches en analyse des données textuelles. Elle ne vise pas à comparer les distributions statistiques des « mots » dans différents corpus, mais à étudier la structure formelle de leurs cooccurrences dans les « énoncés » d'un corpus donné. Elle s'inscrit en d'autres termes dans la ligne de l'approche distributionnelle proposée par Benzécri (1973; 1981), en mettant l'accent sur une analyse du discours. Dans ce sens, cette méthodologie propose une mise en évidence d'une dimension d'organisation du texte qui mémorise ses conditions de production. Comme le souligne Reinert (1993 : 9-15), le modèle suivi provient de la statistique linguistique consistant à comparer les distributions de vocabulaire entre plusieurs productions (réponses de sujets, œuvre, etc.). C'est un modèle qui permet de mettre en évidence, dans une perspective harisienne, la structure des distributions dans un discours singulier.

Alceste est un outil d'aide au traitement et à l'interprétation de données textuelles (ou corpus). Il utilise des mécanismes d'analyse indépendants du sens, l'objectif étant d'obtenir un premier classement statistique des morceaux, tels les phrases, du corpus analysé en fonction de la distribution des mots appartenant à un vocabulaire donné, ceci pour en dégager les principaux « mondes lexicaux ». C'est donc ces derniers que cette démarche permet d'étudier et de comprendre. Voici brièvement le déroulement de l'analyse Alceste :

Sur base de l'unité de mesure qui est l'unité de contexte (u.c), Alceste découpe le corpus, soit un ensemble d'unités de contexte initiales (u.c.i) ou tout simplement des parties naturelles du texte, en unités statistiques appelées unités de contexte élémentaires (u.c.e). Chaque unité de contexte (u.c) est constituée d'une ou plusieurs unités statistiques (u.c.e) de sorte que chacune des unités de contexte contienne un nombre suffisant de mots analysés (B21; B22 lors de l'analyse standard). Celui-ci dépend de la taille du corpus, sa valeur par défaut est calculée par Alceste et peut être modifiée par l'utilisateur. On retrouve les valeurs de B21 et B22 dans la rubrique « Informations techniques » du Rapport d'analyse standard.

Nous utilisons trois unités de contexte initiales (u.c.i), car il s'agit des réponses à trois questions ouvertes, chaque u.c.i représentant les réponses à une question. On note qu'une unité de contexte élémentaire peut être définie comme un morceau de texte composé d'une ou plusieurs lignes (du texte). Après analyse du vocabulaire du corpus et découpage de celui-ci, le logiciel élabore ensuite des tableaux de données de contingence (présences-absences) sur lesquels s'effectue une classification. Ce découpage dépend de la taille et de la ponctuation. Il est donc recommandé de garder au maximum la ponctuation du corpus pour éviter un découpage arbitraire d'Alceste. Le logiciel permet deux sortes de classification : la classification ascendante hiérarchique et la classification descendante hiérarchique. La première est une classification dans une classe de mots : Alceste ordonne la distance réelle, et non physique, entre les mots (ou formes réduites, marqueurs de la référence : bases lexicales ou lexèmes). On arrive à un arbre hiérarchique (ou dendrogramme) qui montre comment les mots sont organisés dans une classe d'u.c.e. Le critère de distance utilisé ici est l'inertie intra-classe calculée par la métrique du khi². Selon Reinert (1993), Khi² indique la corrélation (positive ou négative) entre la forme classée et sa classe d'appartenance. Les classes sont alors des classes de mots qui ont une certaine proximité de vocabulaire dans le texte. Concrètement, la méthodologie de khi² hiérarchise les mots dans les classes selon le critère lexical. La

classification descendante hiérarchique quant à elle est une classification spécifique à Alceste : elle repère les différences, les spécificités et son principe est de permettre d'approcher les différents « mondes ou univers lexicaux » d'un corpus, en faisant des regroupements d'u.c.e (et non pas des mots) dans des classes différentes, spécifiques. Par le découpage spécifique d'Alceste, le texte est découpé en sous-ensembles dont le vocabulaire est différent, et les classes sont formées par opposition de vocabulaire.

Après le découpage en unités de contexte (u.c), constituées d'une ou de plusieurs unités de contexte élémentaires (u.c.e), le logiciel procède à une lemmatisation pour améliorer l'analyse statistique et notamment pour classer le maximum d'u.c.e. On note que la lemmatisation est une opération qui consiste à remplacer une forme textuelle par sa forme réduite, telle que standardisée dans les dictionnaires de langue. Ici, il s'agit des « mots pleins » (noms, adjectifs, verbes, adverbes) qui sont analysés; les « mots outils » (articles, pronoms, conjonctions) ne le sont pas. Les unités analysées sont alors regroupées en classes de formes typiques : on les appelle aussi des classes d'Alceste. De façon simplifiée, ces classes représentent plus ou moins les points de vue, idées, ou thèmes contenus dans le corpus analysé (soit l'ensemble des discours des sujets énonciateurs). Ces classes d'énoncés portent un discours différent. Elles décrivent, par leurs formes significativement typiques, des « mondes lexicaux » (ou espaces de référence associés à un grand nombre d'énoncés) du corpus analysé. En réalité, la méthodologie Alceste n'a pas l'objectif du calcul du sens, mais de l'organisation topique du discours à travers la mise en évidence des « mondes lexicaux » (Kalampalakis 2003). C'est en définitive ces « mondes lexicaux » différents que l'on essaie de saisir le mieux possible au travers de cette méthodologie.